

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE  
SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

**ALERTE N° 75 CONCERNANT LA FRANCAISE DES JEUX**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*

✂

**LA FRANCAISE DES JEUX**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 JUIN 2021**

**RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

**Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital à hauteur de 10% du capital actuel sans DPS par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)

## Analyse

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment à la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- RESOLUTION 18 : Augmentation de capital sans DPS « au fil de l'eau »

## Analyse

La résolution 18 autorise, pendant 26 mois, le Conseil d'administration, à déroger pour les émissions autorisées notamment par la résolution 16, aux modalités de fixation du prix par augmentation du capital sans droit préférentiel de souscription « au fil de l'eau » par tranches de 10% du capital social par an, ce qui ne répond pas aux préconisations de l'AFG.

## Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :  
1-3 paragraphe 1-2 b)

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

GOUVERNANCE

### 1. Composition du conseil de LA FRANCAISE DES JEUX

Le conseil d'administration de LA FRANCAISE DES JEUX ne comportera à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives aux membres du conseil sont acceptées, qu'un tiers de membres libres d'intérêt (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées.).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Stéphane Pallez	PDG	Non libre d'intérêts	N.C	F	61	FR	7	2024	1	2			
	Pierre Pringuet	<b>Administrateur référent</b>	Libre d'intérêts	N.C	M	71	FR	2	2023	0	4	M	P	P
	David Chianese	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	N.C	M	-	FR	1	2024	0	1	M		
	Ghislaine Doukhan	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	F	54	FR	4	2022	0	1	M		
	FNAM Représentée par Henri Lacaille	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	M	85	FR	15	2024	0	1			
	Xavier Girre	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	M	52	FR	7	2022	1	3	P		
	Union des Blessés de la Face représentée par Olivier Roussel	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	M	59	FR	19	2024	0	1			
	Agnès Lyon-Caen	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	N.C	F	52	FR	3	2023	0	1	M	M	M
	Philippe Pirani	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	N.C	M	60	FR	22	2023	0	1			
	Predica (Groupe Crédit Agricole) représentée par Françoise Debrus	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	F	61	FR	1	2024	0	4	M		
	Charles Sarrazin	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	M	46	FR	1	2022	1	1	M	M	M
	Didier Trutt	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	N.C	M	61	FR	7	2022	1	1			
	Fabienne Dulac		Libre d'intérêts	N.C	F	54	FR	2	2023	1	2		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Françoise Gri		Libre d'intérêts	N.C	F	63	FR	1	2023	0	3		M	M
	Corinne Lejbowicz		Libre d'intérêts	N.C	F	61	FR	2	2023	0	1	M		

## 2. Spécificités

- Les statuts de la société LA FRANCAISE DES JEUX comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.
- Les taux de présence individuels aux réunions du conseil ne sont pas précisés.
- Comité d'audit intégrant un représentant des salariés de l'entreprise.

✂

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET